

Castillon du Gard

Bulletin Municipal Hivernal 2013/2014

Edito


Au nom de la Municipalité, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année !! Que l'année 2014 voit se réaliser tous vos souhaits ; quelle vous apporte joie, amour, paix, chance et surtout la santé !!

Bonne et heureuse année 2014

Jean-Louis BERNE,

Maire de la commune de Castillon du Gard

Festivités



Samedi 7 décembre 2013 : L'Amicale des Parents d'Elèves organise un **VIDE TA CHAMBRE** pour les enfants de 10H à 14H dans la cour de l'école primaire. (*Inscription auprès de Madame DOMBRET Sandra au 06.81.07.89.04*)

Dimanche 8 décembre 2013 : **Veillée de Noël** par le groupe Encantarello (*sous la direction de Andrew Peggie*) à l'église de Castillon-du-Gard, 16H.

Jeudi 19 décembre 2013 : **Passage du Père Noël** à l'école primaire et à l'école maternelle.

Jeudi 19 décembre 2013 : **Chants de Noël** des élèves de l'école à 16H30 dans l'église.

Samedi 21 décembre 2013 : Les élèves de la Maison Familiale et Rurale de Castillon-du-Gard organise un loto à la Maison des Remparts.

Mardi 24 décembre 2013 : Crèche vivante et messe de Noël à l'église de Castillon-du-Gard, 21H00

Mercredi 25 décembre 2013 : Messe de Noël à 10H30 à l'église de Vers-Pont-du-Gard

Samedi 28 décembre 2013 : Vœux du Maire aux chasseurs dès 08H00 à la Chapelle Saint Caprais

Vendredi 10 janvier 2014 : **Vœux du Maire à la population dès 18h30 à la Maison Familiale et Rurale de Castillon du Gard. Les vœux seront suivis d'un apéritif.**

Jeudi 23 janvier 2014 : Les nouveaux Castillonnais de l'année 2013 seront conviés à 19H00 à la Maison des Remparts pour la traditionnelle Galette des Rois

Dimanche 2 février 2014 : Loto de l'Amicale des Parents d'Elèves de l'école Jules Ferry de Castillon du Gard à la Maison des Remparts et à la Chapelle Romane

Mercredi 12 février 2014 : Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon organise **une balade** intitulée « **Revenons à nos moutons** » de 14H à 16H. Cette sortie à la bergerie pédagogique de Collias met en perspective le rôle des ovins dans la construction paysagère des garrigues. *Inscription obligatoire* auprès de M. Sébastien Hadiouche au 04.66.03.62.59

Dimanche 23 février 2014 : Loto de la chasse « Les Amis de la St Hubert Castillonnaise » à la Maison des Remparts et à la Chapelle Romane



Mairie:

Du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014, le secrétariat de la mairie sera ouvert uniquement de 08H à 15H.

Il n'y aura pas de permanences « ELUS » le samedi 28 décembre 2013 et le samedi 4 janvier 2014.

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que pour figurer sur les listes électorales de la commune en 2014, vous devez obligatoirement vous inscrire avant le 31 décembre 2013, 15H auprès du secrétariat de la mairie. *(En cas de retard involontaire, vous pourrez contacter Monsieur le Maire au 06.31.73.63.10, le 31 décembre jusqu'à 19H)*

Documents à fournir :



- Formulaire à compléter *(le formulaire est disponible en mairie ou sur le site www.service-public.fr « cerfa 12669*01)*
- Une pièce d'identité valide *(Carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)*
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois *(facture EDF, SAUR, France télécom, taxe habitation 2013, impôt sur le revenus 2012)*
- Dans le cas où vous êtes seulement contribuable ; veuillez fournir une attestation d'inscription au rôle d'une contribution directe communale dans notre commune pour la cinquième année consécutive. *(Cette attestation est délivrée par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard – Pôle Gestion Fiscale – Division des Particuliers au 67 rue Salomon Reinach, 30032 NÎMES cedex)*

Si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous avez 18 ans avant le 28 février 2014 :

Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de notre commune, sous réserve que vous vous soyez fait recenser en notre mairie dans l'année de vos 16 ans. Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer en mairie.

Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de la mairie vous informant de votre inscription d'office et si votre nom ne figure pas sur le tableau des additions et retranchements affiché en mairie le 10 janvier 2014 et comportant toutes les nouvelles inscriptions, vous aurez la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier 2014.

Le calendrier des élections municipales

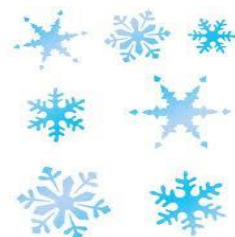
Premier tour : Dimanche 23 mars 2014

Deuxième tour : Dimanche 30 mars 2014



Le calendrier des élections européennes

Le dimanche 25 mai 2014



Le vote par procuration

Le vote par procuration est un document qui permet à un citoyen de déléguer son vote à un autre électeur, sous certaines conditions. Le citoyen participe donc à un scrutin par l'intermédiaire d'une personne mandatée à cet effet.

Qui peut recourir au vote par procuration et pour quelle raison ? **Tous les électeurs dans l'impossibilité de se déplacer dans leur bureau de vote** (en France ou à l'étranger) **peuvent y avoir recours** et ce, quel que soit le motif de l'absence. Obligations professionnelles, handicap, problème de santé, vacances, détention... Aucun justificatif n'est demandé. Néanmoins, **une déclaration écrite sur l'honneur** est nécessaire.

Qui peut être mandataire ? La personne qui donne procuration (*le mandant*) nomme, en toute liberté, la personne qui votera à sa place (*le mandataire*). **Le mandataire doit néanmoins être inscrit sur les listes électorales de la même commune** ou en cas de vote depuis l'étranger sur la même liste consulaire (cf. article L 72 du code électoral) et ne pas avoir reçu plus de deux procurations dont une seule établie en France (cf. article L73 du code électoral)

Où faire établir sa procuration ? La personne qui souhaite faire établir une procuration doit se présenter soit :

- 1 – Au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail
- 2 – Au commissariat de la police ou la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail
- 3 – À l'ambassade ou au consulat de France pour les personnes résidant à l'étranger
- 4 – **Cas particulier :** En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande écrite, un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile

Quels sont les documents à fournir ? Le mandant doit se présenter muni d'une pièce d'identité et devra fournir **quelques informations sur le mandataire** : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance. **Il devra attester sur l'honneur** qu'il ne pourra se rendre au bureau de vote le jour du scrutin. La présence du mandataire n'est pas nécessaire. Le mandant devra aussi déterminer **la durée de la procuration** : pour l'un ou les deux tours du scrutin. En cas d'incapacité durable, la durée peut être portée à un an maximum.

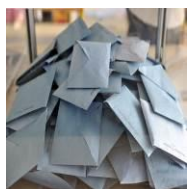
Si, en principe, la démarche peut être effectuée jusqu'à la veille du scrutin, mieux vaut s'y prendre suffisamment tôt afin que le document puisse être acheminé en mairie dans les délais. La demande est **totalelement gratuite**.



Comment se déroule le vote ? Le mandataire ne reçoit aucun document : c'est au mandant de l'informer de la procuration établie et du bureau de vote dans lequel celui-ci devra se rendre. Le jour de l'élection, la personne qui a reçu un pouvoir se présente, **munie de sa pièce d'identité**, au bureau indiqué et **vote au nom de celui qu'elle remplace** dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Peut-on résilier une procuration ? **À tout moment**, la procuration peut être résiliée afin de **modifier le nom du mandataire**. Le jour du scrutin, si le mandant peut finalement se déplacer et s'il désire voter personnellement, il peut le faire à condition que **son représentant n'ait pas déjà voté à sa place**. Dans le cas contraire, le vote lui sera refusé. À l'inverse, le mandataire ne pourra plus user de sa procuration si la personne qu'il remplace a déjà exercé son droit.

Elections municipales 2014 : Un nouveau mode de scrutin pour les communes de 1000 à 3500 habitants.



Depuis la loi du 17 mai 2013, le mode de scrutin a changé pour les communes de 1000 habitants et plus : le scrutin à liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3500 habitants et plus s'appliquera donc à Castillon-du-Gard lors des prochaines élections (*cf. calendrier des élections municipales et européennes*).

Quels sont les changements liés à ce nouveau mode de scrutin ?

- 1- Les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle, avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête**.
- 2- **Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps** et pour la même durée de mandat (*six ans*). Les conseillers communautaires doivent obligatoirement être conseillers municipaux. Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :
 - À gauche, la liste des candidats aux élections municipales
 - À droite, la liste des candidats aux élections communautaires (*conseillers municipaux appelés à représenter la commune au conseil de communauté*)
- 3- **Les listes respecteront obligatoirement le principe de parité** (alternance systématique d'un homme et d'une femme ou d'une femme et d'un homme).
- 4- **Le vote s'effectuera sur liste entière**. Le panachage, le raturage, la suppression de noms de candidats ou de voter pour une personne non inscrite ne seront plus autorisés sous peine de bulletin nul. (*Les candidatures seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire*).
- 5- Les électeurs devront **obligatoirement présenter une pièce d'identité pour accéder au bureau de vote**.



Urbanisme



L'étude hydraulique : Soucieuse d'intégrer au mieux les risques inondation dans les documents d'urbanisme, la commune a engagé, parallèlement au PLU, la réalisation d'une étude de caractérisation de l'aléa inondation par ruissellement.

Ce travail est mené sur le versant sud urbanisé du territoire communal et particulièrement exposé comme l'ont montré les récents événements climatiques de 2002 et 2005.

Il convient de préciser que ces investigations sont complémentaires au Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) Gardon aval, en cours d'exécution et initiées par les services de l'Etat.

A l'issue de ces différents travaux la commune disposera ainsi d'un niveau de connaissance de l'aléa exhaustif (*Gardon, ruisseaux de Fontgrasse et l'Arrière, ruissellement*) qui lui permettra d'édicter des règles constructives explicites (*interdiction, extensions mesurées,..*) mais encore des mesures de gestion des eaux de ruissellement (*compensation à l'imperméabilisation, gestion des espaces publics,..*).

Les travaux de caractérisation de l'aléa ruissellement sont en cours d'achèvement (**phase II « zonage du risque inondation par ruissellement urbain et intégration dans les documents d'urbanisme »**); les cartes de l'aléa ont été soumises aux services de l'Etat pour validation. Elles seront portées à connaissance du public le moment venu.

Par ailleurs, ce travail permettra d'étudier et de proposer des mesures de réduction du risque inondation par réduction de l'aléa et/ou réduction de la vulnérabilité. La pertinence hydraulique (*gain sur les hauteurs d'eau*) et économique (*montant des dommages évités et montant des travaux à réaliser*) sera alors vérifiée.

Une fois la phase II achevée, nous aborderons la phase III de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme qui consiste en l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Cette phase est cruciale pour déterminer les orientations, les prescriptions d'urbanisme, les aménagements souhaités par la commune en matière d'urbanisation.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : est un document émanant de

l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des solutions techniques, juridiques et humaines pour y remédier. Ce document définit les règles de **constructibilité** dans les secteurs susceptibles d'être **inondés**. La délimitation des zones est basée sur les **crues de référence**.

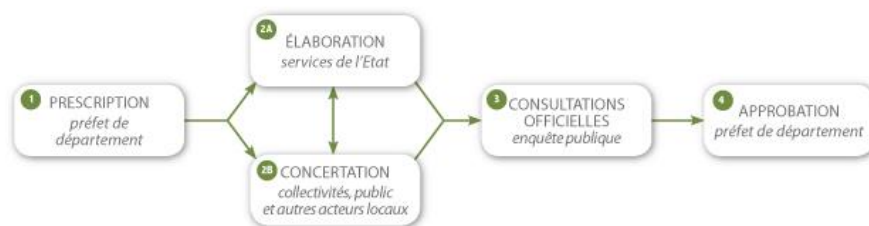
L'objectif est de sécuriser les populations et les biens soumis à ce type de risque tout en permettant un « développement durable » des territoires.

Le PPRI en cours de validité pour notre commune a été approuvé en date du 2 février 1998. Or depuis, il y a d'autres crues à prendre en compte notamment celles de 2002 et 2005.

Début 2012, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM) nous a avisé du démarrage de **l'élaboration des PPRI communaux du bassin versant aval du Gard**, dont fait partie notre commune. **L'ensemble de notre territoire est concerné par cette étude.**



L'élaboration de ce PPRi est réalisée en parallèle de notre étude hydraulique, **son approbation interviendra dans les 3 ans** à compter de 26 novembre 2013 (cf. arrêté préfectoral n° 2013 330 0013, consultable en mairie) et sera insérée dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU).



La commune participera prochainement à une réunion de concertation.

Travaux

1 – Réfection de la voirie : La macadamisation des chemins du Bout de la Coste, de la Clos Route et du Pont du Gard est terminée. L'ensemble des travaux de réfection de la voirie a été réalisé par la SARL Balzagette pour un montant de 73 043.31€ TTC.



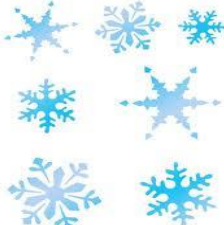
2 – Impasse Croix de Benoît : Les travaux de mise en discrétion des réseaux électriques et télécom de l'impasse Croix de benoît sont terminés. La SARL Balzagette va procéder à la réfection de l'impasse et d'une partie du chemin Croix de Benoit, courant décembre, pour un montant de 47 385.52 € TTC.

3 – Assainissement : Les travaux d'assainissement du hameau des Croisées sont en cours d'achèvement. Les riverains devront se raccorder, sous deux ans, au réseau du tout à l'égout.

Nous vous rappelons :

- que le raccordement de votre propriété est à votre charge.
- qu'avant de commencer les travaux de raccordement, vous devez obligatoirement aviser le secrétariat de la mairie.
- qu'une participation pour raccordement à l'égout sera sollicitée pour chaque logement; soit la somme de 1269.60 € pour une ancienne construction et de 2500 € pour une construction commencée en 2013. Cette somme sera à régler sous un mois dès réception du titre exécutoire de la perception de Remoulins.





4 – Enfouissement des bacs : Le SICTOMU a lancé une campagne d'enfouissement des colonnes de tri disgracieuses dans l'ensemble des communes membres. Notre commune s'est engagée dans cette opération en proposant dans un premier temps ; la dissimulation des bacs RESTE du centre du village sis parking des Remparts (*chemin de la Coste*) et des bacs des TRIS SELECTIFS sis parking du tennis (*chemin Neuf*) qui sont installés aux entrées principales du village. Les travaux d'enfouissement ont été financés par la commune pour un montant de 10311.91€ TTC. De son côté, le SICTOMU a fourni les colonnes.

5 – Panneau lumineux d'information : La communauté de communes du Pont du Gard a décidé de doter toutes ses communes d'un panneau lumineux d'information. Notre panneau sera installé au niveau du parking du chemin Neuf en raison de la fréquentation de cet axe. Il permet la diffusion des informations communales mais aussi de celles de la communauté de communes du Pont du Gard.

6 – Petit stade : L'aménagement du petit stade a été réalisé par les employés du service technique. Ils ont effectué le traçage du terrain de sport et procédé à la pose de cages. Cet équipement permet aux enfants des écoles primaire et maternelle de pratiquer des sports (*basket, handball, football, etc.*) en plein air.

7 – La vidéosurveillance : La première tranche des travaux pour équiper la commune d'un système de vidéosurveillance est en cours d'achèvement. Elle comprend la pose de quatre caméras sur les axes prioritaires, prédéfinis en amont avec les services de l'état et la brigade de gendarmerie de Remoulins, pour un montant de 33084.94 TTC.

Dès mi-décembre, une caméra sera installée sur la place du 8 mai 1945 et une deuxième au chemin de la Coste. Courant janvier 2014, deux autres caméras seront en état de fonctionnement. L'une sera positionnée au niveau de l'arrêt de bus de la Berrette et l'autre entre la voie ferrée et le terrain de tennis.

Actuellement, la deuxième tranche des travaux est en cours de préparation de chiffrage pour l'installation d'une dizaine de caméras supplémentaires et ainsi couvrir l'ensemble de la commune.

Une demande de subvention, pour la deuxième tranche des travaux, va être effectuée afin d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en place de ce nouveau dispositif.

Nous vous rappelons que notre objectif est de dissuader tout acte malveillant (*vandalisme, cambriolage, incivilité etc.*) au sein de notre village et d'aider, si nécessaire, les services de police et de gendarmerie dans l'instruction de leurs enquêtes.

8 – Terrain de sport pour les jeunes : la commune a acheté l'ancien tennis de l'hôtel « Le Vieux Castillon » sis route de Vers et a pour projet d'y implanter un city park ou piste de skate ou autre à destination de la jeunesse Castillonnaise. L'aménagement de ce site d'une superficie de 2280 m2 sera effectué en concertation avec les jeunes. **N'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions !!!.**



La réforme des rythmes scolaires

Pour mémoire le conseil municipal a voté le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

Pour être conforme avec la loi, un avant-projet éducatif territorial a été déposé au mois de septembre auprès de l'académie de Montpellier. Il a reçu un accueil favorable.

Il faut maintenant s'atteler au projet définitif. Cependant, cette réforme va entraîner un surcoût important pour les finances de la commune ; en outre, Castillon du Gard ne dispose pas pour l'instant de locaux suffisants et adaptés pour accueillir les enfants en activité périscolaire dans des conditions satisfaisantes. De plus, il va falloir trouver une solution pour les enfants qui habituellement allaient au centre de loisirs le mercredi. Faudra-t-il faire un service de cantine le mercredi, suivi d'une garderie le mercredi après-midi... ?

Si Castillon dispose de personnel qualifié (la municipalité ayant pris les devants pour les formations requises pour l'encadrement des enfants) ; le poids de ces nouvelles dépenses à la charge de la Commune, voire une partie par l'intercommunalité, avec un impact direct sur la fiscalité, est-il supportable dans cette période économique difficile ?

Sans refuser cette réforme, nous militons avec d'autres communes, pour que des aménagements soient réalisés afin qu'elle apporte un réel bénéfice pour nos enfants, car au fond se sont bien eux qui sont au cœur de nos préoccupations !!

Nouveau modèle de permis de conduire sécurisé

Le nouveau modèle de permis de conduire sécurisé est délivré depuis le 16 septembre 2013.

Ce permis de conduire, au format « carte de crédit », comprend :

- photographie
- les mentions liées à l'état-civil et aux droits à conduire du conducteur,
- une puce électronique (elle contient seulement les informations visibles sur le titre, ni empreintes digitales, ni capital des points, ni historique des PV),
- une bande de lecture optique.



Ce nouveau modèle doit être renouvelé tous les 15 ans pour les catégories A et B. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif (mise à jour de l'adresse et de la photographie d'identité), sans visite médicale ou examen pratique, à l'exception des situations particulières.

Les conducteurs détenteurs des anciens modèles de permis (les permis roses cartonnés) sont dans l'obligation de les renouveler avant le 19 janvier 2033. Attention : la reprise des anciens titres n'interviendra pas avant 2015. Par contre, les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité en 2014.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne de 2006 concernant les permis de conduire délivrés dans les pays de l'Union européenne (UE). Depuis le 19 janvier 2013, les catégories de permis de conduire et les règles d'obtention des permis ont en effet été harmonisées dans tous les pays de l'UE.

Déneigement :

La municipalité recommande à l'ensemble des administrés de déneiger devant chez eux en cas de chutes de neige pour permettre le passage des piétons.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous vous invitons à racler et à balayer la partie de trottoir ou de la chaussée au droit de votre propriété et de jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas.

Ce geste citoyen aiderait considérablement le travail des employés du service technique qui en période de neige sont souvent surchargés par l'ampleur de la tâche et dont leur priorité est d'assurer l'accès des bâtiments communaux (*écoles, mairie, la poste etc.*) et le déneigement des axes principaux.



Associations Castillonnaises

ACADEMIE DU PONT DU GARD :

Président : Monsieur Claude Larnac

Objectif : Acquérir et transmettre toute connaissance sur le Pont du Gard et son environnement culturel

Contact : 04.66.37.12.52 ou larnac.claude@orange.fr

AREC « Randonnée et Culture » :

Présidente : Madame Brigitte Peyro

Objectif : Se retrouver pour marcher autour de Castillon du Gard (promenade de 8 à 12 kms)

Rendez-vous : Tous les samedis après-midi

Cotisation : carte annuelle 10 €

Contact : 04.66.37.26.59

ASSOCIATION CASTILLONAISE DES QUARTIERS SUD :

Président : Monsieur Gérard Fricotteaux

Objectif : Regrouper et représenter ses membres auprès des collectivités et pouvoirs publics pour les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et pour toutes questions liées à l'amélioration et au développement de la vie de ces quartiers.

Contact : 04.66.37.28.10

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Président : Monsieur Maurice Ode

Objectif : Regrouper tous les Anciens Combattants des différentes guerres dans le but de commémorer ensemble ces dernières.

Contact : 04.66.37.02.72



ASSOCIATION DES CHATS LIBRES DE CASTILLON :

Présidente : Madame Yvette Téolis

Objectif : Contrôler la population féline libre de notre commune par la castration ou la stérilisation afin d'éviter leur prolifération.

Contact : 07.78.16.24.52

BALL TRAP :

Président : Monsieur Serge Baumel

Rendez-vous : Le mercredi, vendredi et samedi de 13H à 19H

Cotisation : Licence ball trap (non obligatoire) = 50 € + 6.50€ la planche de 25 plateaux.

Adhésion club = 50 € la carte avec 10 planches offertes + 5 € la planche de 25 plateaux

Contact : 06.10.77.23.71

BEAUTE DE CASTILLON :

Présidente : Madame Michèle Bouquin

Objectif : Préserver et améliorer la beauté du village médiéval de Castillon du Gard et animer des activités culturelles.

Contact : 04.66.37.06.29

GROUPE VOCAL « RIEN QU'UN CHŒUR »

Présidente : Madame Céline Chamand

Objectif : Chorale

Contact : 06.62.24.90.08

GROUPE MUSICAL « BELLE EPOQUE » :

Président : Monsieur Marcel Ode

Objectif : Assurer l'animation musicale des manifestations en milieu associatif, collectif et auprès de particulier

Contact : 04.66.37.17.19 ou 04.26.25.03.16

GYM ET DANSE :

Statut d'auto-entrepreneur : Madame Nathalie Belenguier

Rendez-vous adulte gymnastique : le lundi de 19H30 à 20H30 et le jeudi de 20H à 21H à la chapelle romane. Le mardi et jeudi matin de 09H30 à 10h30 à la maison des remparts

Rendez-vous enfant danse : le mercredi de 10H à 11H (*danse Eveil*) et de 11H à 12H (*danse*) à la chapelle romane

Contact : 06.71.63.46.13





IKEBANA INTERNATIONAL :

Président : Monsieur Christophe Capdeville

Objectif : Mettre en scène l'art floral japonais nommé Ikebana

Contact : 04.66.37.26.62 (*Mme Du Quesne Georgine*)

IMPRO-GRAMME :

Présidente : Madame Christine Cervera-Marty

Objectif : Spectacles, ateliers ou stage d'improvisation théâtrale

Rendez-vous : Tous les deuxièmes mercredi du mois de 19H30 à 21H à la maison des remparts

Cotisation : 45 € par an pour 9 ateliers avec tarif dégressif pour les inscriptions familiales. Cours d'essai gratuit

Contact : 06.70.71.07.49

L'A.S.C.A.L.A « Club des Aînés » :

Président : Monsieur André Villard

Objectif : Réunir les aînés et organiser des sorties thématiques, des après-midis jeux etc.

Contact : 04.66.37.36.28 ou 06.16.91.25.19

L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE JULES FERRY DE CASTILLON DU GARD :

Présidente : Madame Sandra Dombret

Objectif : Financer les activités, sorties et fournitures scolaires des élèves de l'école primaire et maternelle de Castillon du Gard en organisant des manifestations, tombolas, vente de sapin etc.

Contact : 06.81.07.89.04

LA BOULE AU BOUCHON CASTILLONNAISE :

Président : Monsieur Denis Paume

Objectif : Organisation de concours de pétanque et de longue et manifestations festives

Cotisation : carte d'adhérent 10 €

Contact : 04.66.37.16.64 ou 06.81.32.50.50

LE COMITE DES FETES :

Président : Monsieur Valentin Goisbault

Objectif : Organisation de festivités sur la commune

Contact : 06.26.32.12.68





LES AMBASSADEURS DE L'ART :

Président : Monsieur Francis Ilpide

Objectif : Association de peinture pour promouvoir les arts plastiques et permettre aux créateurs de présenter leurs œuvres au public à travers des expositions « Les Ambassadeurs de l'Art », « Dionysos », etc.

Contact : 04.66.37.30.75

LES AMIS DE LA ST HUBERT « Club de Chasse » :

Président : Monsieur Jean-Pierre Crivellaro

Objectif : Club de chasse Castillonnais.

Contact : 04.66.37.01.46

MANAVA :

Président : Madame Agnès Ladreyt

Objectif : Pratique de la Zumba, de la Danse Tahitienne et Africaine

Rendez-vous : le mercredi de 18H à 20H et le vendredi de 19H à 21H à la chapelle romane

Cotisation : 295 € par an.

Contact : 04.66.37.25.81 ou Pa.fauvel@orange.fr

PONT DU GARD ET PATRIMOINE :

Président : Monsieur Jean-Yves Gréhal

Objectif : Faire connaître, comprendre et aimer le Pont du Gard et l'aqueduc de Nîmes tout en œuvrant pour préserver les vestiges de l'aqueduc.

Contact : 04.66.37.11.49

SOLËIAVI :

Présidente : Madame Lucette Hugues

Objectif : Rechercher et mettre en valeur l'équilibre et les potentialités énergétiques de l'homme par l'étude, la pratique, la promotion et l'enseignement des sciences telles que les plantes médicinales et leurs dérivées.

Contact : 04.66.37.05.81 ou 06.18.93.65.80

TENNIS :

Président : Monsieur Hervé Rastel

Objectif : Pratique et enseignement du Tennis

Contact : 06.64.06.13.77



Etat Civil



Transcription de naissance :

- PORTAL Eloan Jean-Louis-----25/06/2013
- RUIZ Siena Isabelle Marie-----26/06/2013
- DUBARRY Thomas Paul Louis-----21/07/2013
- TONIN Gabriel Julien-----06/08/2013
- GUILMIN Mahé Louis-----13/08/2013
- PONS Baptiste Toan-----12/09/2013
- MILESI Loris Charles François-----30/09/2013
- GOMEZ Angèl Baptiste-----07/10/2013
- TAULELLE Lou Estelle-----14/10/2013
- LEMOINE Noah-----16/10/2013
- BELIN Anna Muriel-----18/10/2013
- FAURE PEYRE Jules Naël Gabin-----07/11/2013

Mariage :

- PAQUY Christine et ROLLAND Olivier-----27/07/2013
- MARTY Emilie et FORT Jean-Philippe-----03/08/2013
- KOCHEM Nathalie et JACQUARD Ludovic-----24/08/2013
- BRETON Jean-Luc et PARET Yves-----06/09/2013
- RORET Nathalie et REBUT Didier-----07/09/2013

Transcription de décès :


- REMON Henri Serge-----25/06/2013
- ZIEGLER Roger-----28/06/2013
- DUBOCAGE Mauricette-----18/07/2013
- HUMBERT Blaise Maurice Jean-Baptiste-----06/09/2013
- MAILLARD Jean-Marc Raymond Augustin-----26/10/2013
- VALLADIER Léoncie Augusta Félicie-----18/11/2013

Décès :

- PEYRO Roger-----17/07/2013

Joyeux Noël 

Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année



**Mon beau sapin, roi des forêts
Que j'aime ta verdure**

**Quand par l'hiver, bois et guérets
Sont dépouillés de leurs attraits
Mon beau sapin, roi des forêts
Tu gardes ta parure**

**Toi que Noël planta chez nous
Au saint anniversaire**

**Joli sapin, comme ils sont doux
Et tes bonbons et tes joujoux
Toi que Noël planta chez nous
Tout brillant de lumière**

**Mon beau sapin, tes verts sommets
Et leur fidèle ombrage**

**De la foi qui ne ment jamais
De la constance et de la paix
Mon beau sapin, tes verts sommets
M'offrent la douce image**

**Mon beau sapin, roi des forêts
Que j'aime ta verdure**

Nous vous informons que tous ces renseignements sont consultables sur le site internet de notre commune

WWW.castillondugard.fr

